CRÉER ET DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Certification RS6977 « Créer et développer une activité de formation professionnelle »

Une formation à distance pour transformer votre expertise en activité de formation : cadre légal, déclaration d'activité, processus qualité, conception et animation de vos formations, puis communication de votre offre. Elle prépare à la certification RS6977, dont ANAIA organise l'examen.

37 h	À distance	RS6977	1 650 €
37 h dont 7 h en visioconférence, sur 4 semaines environ	100 % à distance : e-learning et rendez-vous individuels en visioconférence	Répertoire spécifique	Exonéré de TVA

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Créer et mettre en place son activité de formation
- Concevoir son offre de formation
- Promouvoir et développer son activité de formation
- Mettre en place et piloter un processus qualité
- Analyser les besoins des apprenants pour créer une offre adaptée
- Concevoir des séquences pédagogiques associant objectifs, contenus, évaluations et durées
- Créer et animer un module de formation adapté à un public cible

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public visé — Experts, consultants et entrepreneurs qui souhaitent transmettre leurs compétences en formation, en complément de leur activité de conseil ou pour devenir formateur indépendant.

Prérequis — Justifier d'un domaine d'expertise pouvant faire l'objet d'une transmission en formation et d'un projet de développement d'une offre de formation professionnelle.

PROGRAMME (37 H)

1. Comprendre et analyser le marché de la formation professionnelle — 2 h

- Les acteurs, la réglementation et les obligations légales des organismes de formation
- Son positionnement et sa valeur ajoutée
- Analyser les besoins en formation et définir son offre
- Atelier, cas pratique et quiz : définir son offre et son positionnement

2. Structurer et faire reconnaître son activité de formation **9 h**

- Obligations légales : NDA, bilan pédagogique et financier, comptabilité, régime de TVA, publicité
- Déclarer son activité auprès de la DREETS : préparer le dossier, motifs de refus et pièges à éviter
- Documents contractuels : contrat, convention, contrat de sous-traitance ; positionnement, convocation, documents d'entrée en formation
- Les financements selon le statut de l'apprenant : FAF, OPCO, France Travail, Région, CPF, réseau CARIF-OREF
- Utiliser un outil de gestion administrative ; créer son règlement intérieur

3. Mettre en place un processus qualité au sein d'un organisme de formation **5 h**

- Comprendre le Référentiel national qualité (Qualiopi) et identifier ses indicateurs
- Procédures de suivi des apprenants, de gestion des absences et des abandons, d'évaluation des acquis
- Veille, moyens humains et techniques, amélioration continue
- Certificateurs, sous-traitance et formations certifiantes

4. Concevoir une formation **7 h**

- Analyser le besoin : apprentissage des adultes, enquêtes et entretiens, personas
- Rédiger des objectifs pédagogiques (taxonomie de Bloom, objectifs SMART) et leurs indicateurs d'évaluation
- Choisir méthodes, outils et supports adaptés aux objectifs
- Construire une séquence pédagogique complète et son programme de formation

5. Animer une formation **7 h**

- Outils d'animation et création d'un support visuel interactif
- Préparer son intervention : cadre, gestion du temps, temps forts
- Techniques d'animation, posture du formateur, prise de parole en public
- Gérer les situations complexes et les profils hétérogènes ; évaluer et clôturer la formation
- Adapter ses formations aux situations de handicap

6. Communiquer son offre de formation **7 h**

- Une présentation d'offre claire et conforme : transparence de l'information, fiche programme commerciale
- Stratégie d'audience, de plateforme (réseaux sociaux, e-mailing, référencement, réseau), de marque et de lancement
- RGPD et protection des données
- Suivi commercial : budget marketing, chiffres clés, pilotage

CERTIFICATION

Certification	RS6977 « Créer et développer une activité de formation professionnelle »
Certificateur	Webmarketing & co’m, enregistrée le 18/12/2024
Fiche officielle	https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6977/
Habilitation	ANAIA est habilitée à former et à évaluer : les examens et les jurys sont organisés par ANAIA.
L’examen	Mise en situation professionnelle portant sur votre projet de création et de développement d’une activité de formation. Vous disposez de 15 jours pour rédiger et remettre un rapport, puis vous le présentez lors d’un oral devant un jury de professionnels. ANAIA, habilitée par Webmarketing & co’m à préparer et à évaluer cette certification, organise l’examen et le jury.
Obtention	Inscription à l’examen sur dossier de candidature accompagné d’un CV à jour. La certification est délivrée par Webmarketing & co’m lorsque le jury valide les compétences évaluées. À l’issue de la formation, vous vous engagez à vous présenter à l’examen.
Aménagements	Dès l’inscription, si vous signalez une situation de handicap, notre référent handicap vous propose un entretien pour définir les aménagements de l’examen (organisation, durée, supports).

Tout refus de s’y présenter de la part d’un candidat ayant mobilisé ses droits CPF sera automatiquement transmis à la Caisse des Dépôts. Un remboursement intégral du montant de la formation pourra être demandé au stagiaire ou à l’organisme.

INFORMATIONS PRATIQUES

Déroulement et lieux	100 % à distance : plateforme de formation en ligne et rendez-vous individuels en visioconférence.
Modalités d'organisation	Une convocation et un livret d'accueil vous sont envoyés avant le démarrage. Le premier jour, vous recevez vos identifiants de la plateforme et le lien de votre rendez-vous d'accueil, qui sert à prendre en main les outils et à valider votre planning. Un rendez-vous synchrone d'une heure accompagne chaque module.
Méthodes et moyens pédagogiques	Pédagogie active centrée sur votre propre projet dès le premier jour : vidéos courtes, quiz, ateliers et cas pratiques sur la plateforme, rendez-vous individuels en visioconférence avec la formatrice référente, mises en situation d'animation avec retour immédiat.
Modalités d'évaluation	Évaluations intermédiaires (exercices, cas pratiques, QCM) et validation des livrables lors des rendez-vous individuels. Examen final de certification : rapport écrit puis soutenance orale devant un jury organisé par ANAIA.
Modalités techniques	Plateforme de formation en ligne (vidéos, quiz, fiches pratiques, modèles, dépôt des travaux) et rendez-vous en visioconférence. Le suivi s'appuie sur le relevé des connexions et sur les feuilles d'émargement des temps synchrones.
Conditions techniques	Un ordinateur avec une connexion internet stable, une webcam et un micro pour les rendez-vous en visioconférence. La plateforme de formation est accessible 24 h/24, 7 j/7.
Assistance technique et pédagogique	Assistance technique et pédagogique par la messagerie de la plateforme, par e-mail ou par téléphone : réponse sous 24 h, du lundi au vendredi de 10 h à 18 h (hors jours fériés).
Modalités et délais d'accès	Inscription en ligne puis entretien préalable pour vérifier les prérequis et individualiser le parcours. La formation peut commencer 14 jours après votre inscription, à une date convenue ensemble ; vous disposez de 14 jours de rétractation.
Personnes en situation de handicap	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Dès l'inscription, notre référent handicap étudie avec vous les adaptations du parcours, des supports et des rendez-vous. Consultez notre politique handicap.
Reconnaissance délivrée	Certification « Créer et développer une activité de formation professionnelle » (RS6977) en cas de réussite à l'examen ; attestation de fin de formation.
Contact	L'équipe pédagogique ANAIA vous répond du lundi au vendredi de 10 h à 18 h, par téléphone ou par e-mail (coordonnées de l'organisme indiquées sur cette page). Formatrice référente : Cindy Cazaux.
Durée	37 h, dont 7 h synchrones avec la formatrice et 30 h asynchrones, sur 20 jours ouvrés environ (4 semaines).
Tarif	1 650 €, exonéré de TVA.

FINANCEMENT

- **CPF** : Formation certifiante éligible au CPF : vous mobilisez votre compte personnel de formation directement depuis Mon Compte Formation.
- **OPCO** : Salarié ou dirigeant salarié : prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.
- **FAF** : Travailleur indépendant ou dirigeant non salarié : demande de prise en charge auprès de votre fonds d'assurance formation (FIFPL, AGEFICE, FAFCEA selon votre activité).
- **France Travail** : Demandeur d'emploi : un financement peut être étudié avec votre conseiller France Travail.
- **Paiement en plusieurs fois** : Financement personnel : paiement en plusieurs fois possible, selon un échéancier convenu à l'inscription.

Vous bénéficiez de 14 jours calendaires de rétractation (10 jours ouvrés) entre votre demande et le début de votre formation. Cette formation professionnelle de par son caractère certifiant peut être prise en charge par le CPF. Toute action ne rentrant pas dans le cadre de l'article L6313-1 du code du travail ne rentre pas dans ce dispositif de prise en charge. Exonéré de TVA au titre de l'article 261-4-4° a du Code général des impôts.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Indicateur	Valeur	Période	Base	Source
Satisfaction	**100 %**	mai à octobre 2026	10 répondants	questionnaires de satisfaction de fin de formation (App ANAIA)
Taux de passage	**100 %**	mai à octobre 2026	21 stagiaires	résultats des jurys de certification organisés par ANAIA
Taux de réussite	**100 %**	mai à octobre 2026	21 stagiaires	résultats des jurys de certification organisés par ANAIA

ANAIA est une marque de LAGUNDU, 16 place des Quinconces, 33000 Bordeaux. SIRET 928 519 529 00012. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331638233 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi n° 448611-1 délivrée par Certifopac au titre des actions de formation. Contact : contact@anaia.io, 07 44 30 08 50. Fiche en ligne : https://www.anaia.io/ecole/formations/creer-et-developper-une-activite-de-formation/